

ORGANISATION DE LA JOURNEE INSTRUCTION
DU 26 SEPTEMBRE 1979

I - Le programme de cette journée est joint en annexe :

Il comprend essentiellement trois activités.

I - Le tir à l'arme de dotation

2 - Un exercice tactique au niveau des sections de combat.

Un exercice de mise en oeuvre et d'exploitation des matériels transmissions

3 - Une présentation de l'exercice CHAMOIS.

II - TIRS

21 - Tirs aux armes de petit calibre. (fusil; F.M. ou mitrailleuse, P.M. FLG).
Ces tirs s'effectueront au champ de tir de CHAUDOIN.

L'Officier de tir est le Cne JAMES qui dispose :

- de l'Adjudant-Chef TROCHARD
- d'un groupe motorisé de la 3^eCie pour l'intervention incendie et la mise en place des cibles (cf fiche I3 bis).
- de deux camions (cibles et munitions)
- d'un jeep radio.

Il est responsable de la sécurité au champ de tir de la distribution des munitions. A ce titre, il a autorité sur les Cdts d'unité du 299 directeurs de tir de leur unité.

Les tirs s'effectueront à l'échelon compagnie. Le nombre de tireurs par série sera fixé à la réunion du 24.

Les unités doivent se présenter au champ de tir 15 minutes avant l'heure fixée sur la progression.

22 - Tirs au mortiers de 81

L'Officier de tir pour les 3 sections de 81 de la division est le Capitaine NIGGEL qui dispose :

- d'un groupe motorisé d'intervention incendie (cf fiche I3 bis)
- d'une jeep radio.

Le Chef de Section de 81 du 299 se présentera avec sa section et les munitions (qu'il aura perçues le matin au bivouac) à 10h30 au champ de tir COLLET de PATRE (M2) et

Aucun tir réduit n'est prévu pendant cette convocation. Les appareils de tir (Losfeld et arbalette) ne seront pas emmenés au camp.

23 - Tirs au IO6 SR

Le Chef de section de IO6 SR se présentera au champ de tir COLLET de PATRE (cote 957) à 10h30 avec ses munitions qu'il aura perçues au bivouac. Il recevra les instructions du directeur de tir (75^eRI).

Aucun tir n'est prévu avec l'appareil de tir réduit qui ne sera pas emmené au camp.

24 - Tirs à la I2,7

Les tireurs seront regroupés à 8h00 aux ordres d'un Officier du 299 (Officier de tir).

- L'Adjudant REGENT est chargé de leur instruction et de les guider pendant le tir.

Les tireurs seront embarqués dans deux véhicules du 299. Les armes et munitions seront perçues par l'Officier de tir du 299 à la tente "A.P.C".

25 - Tirs au L.R.A.C. de 89 m/m

Les tireurs LRAC seront regroupés par compagnie aux ordres d'un Officier du 299, et se présenteront au S/Chef DESCHAMP de l'IST du 99 RI pour percevoir leurs munitions au champ de tir LRAC d'AUVEINE.

3 ^e Cie	à	11H45
4 ^e Cie	à	12H45
1 ^e Cie	à	13H45
2 ^e Cie	à	14H45
CEA et CCS	à	15H45

III - EXERCICE TACTIQUE

31 - La zone réservée au Régiment sera divisée en trois parties (I par Cie de combat).

Selon les directives du B.I, les contrôleurs de Cie prépareront un exercice par section (durée 40 minutes) qui sera joué à tour de rôle dans le créneau temps prévu pour chaque compagnie.

Au cours de cet exercice seront étudiés :

- l'embarquement en véhicules
- le déplacement
- le débarquement
- la reconnaissance d'un point
- la réduction d'une résistance isolée
- un 2^{ème} exercice riposte à l'embuscade pourra être également

32 - Une demande d'hélicoptère a été faite à la division pour étudier l'embarquement et le débarquement de PUMA.

33 - Les dossiers d'exercice seront remis au Cdt en second le vendredi 14 septembre.

IV - PRESENTATION DE L'EXERCICE CHAMOIS

Une heure par compagnie est prévue pour présenter à tous les personnels l'exercice CHAMOIS. Cette présentation aura lieu au bivouac. A cet effet, l'Officier information du 99^{RI} mettra à la disposition de chaque Cdt d'Unité les panneaux représentant :

- Le Camp et schéma de la manœuvre "bleu"
- La participation :
 - Direction
 - Parti bleu
 - Parti jaune
- Le rôle des contrôleurs et les conventions d'exercice
- l'appui aérien bleu et jaune
- les règles de sécurité.

REPARTITION DES

MUNITIONS

A) POUR LES TIRS DU 26.

UNITES MUNITIONS	1°CIE	2°CIE	3°CIE	4°CIE	C.E.A.	C.C.
Cartouches de 7,5 m/m 0	1400	1400	1400	1400	700	700
Cartouches de 7,5 m/m sur bande	550	550	550	550	200	100
Cartouches de 9 m/m à balle 0	2000	2000	2000	2000	1000	1000
Grenades à fusil exercice	50	50	50	50	/	/
Poquette de 89	27	27	27	27	9	6
Cous IO6					40	
Cartouches 12,7 m/m pour réglage IO6					150	
Mortiers 81 exercice					250	
12,7 sur bande	50	50	50	50	50	50

B) Pour l'instruction tactique du 26 et l'exercice du 26-27

Consommer au maximum 1/5 de la dotation pour l'instruction tactique;

	1 ^o CIE	2 ^o CIE	3 ^o CIE	4 ^o CIE	CEA	GCS
Cartouches 7,5 à blanc en boîte	700	700	700	700	350	350
Cartouches 7,5 à blanc sur bande	500	500	500	500	400	400
Cartouches de 9 m/m	500	500	500	500	500	500
Grenades d'exercice	100	100	100	100	80	20
Grenade à main colorée	5	5	10	10	5	15
Artifice à main à parachute					25	
Artifice à main sans parachute	15	15	15	15	10	5
Pot fumigène de 1 Kg	3	3	3	3	3	5

N.B. : Attention aux règles de sécurité.....

- Enlever les bouchons de tir à blanc et les canons de tir à blanc pour les tirs réels.
- Ne pas tirer à blanc sur une personne avec les fusils non pourvus de B.T.A.B.
- Ne pas employer d'artifices s'il y a danger d'incendie.